

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents : Mme BELLIN Béatrice, M. BELLIN Mickaël, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESE Joël, M. DESPESE Pierre, Mme FOUREL Katia, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERNIN Alain, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : M. MOUNIER Serge

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :Mme FOUREL Katia

51- 18 TARIFS LOCATION APPARTEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle que les tarifs des locations des appartements sont revalorisés pour le premier janvier 2019. L'indice de référence des loyers était au 3ème trimestre 2017 il est de 126.46, au 3ème trimestre 2018 il est de 128.45 ce qui autorise une augmentation de 1.57 % Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité Décide d'appliquer à l'ensemble des loyers et des charges une augmentation de 1.57 %

Appartements	Loyers 2019 mensuels	Charges 2019 mensuelles
PLACE DU MARCHE :		
Appart. F3 N° 1	387.49	91.88 €
Appart. F3B N° 2	379.19	95.20 €
Appart. F3A N° 3	379.19	95.20 €
Appart. F4B N° 4	427.77	95.20 €
Appart. F4A N° 5	427.77	95.20 €
LOCAL COMMERCIAL	219.30	

52-18 Tarif cimetière

Madame le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2016 qui fixait le tarif des concessions du cimetière et propose au conseil municipal de prévoir le tarif à partir de janvier 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide que les tarifs des concessions pour l'année 2019 seront :

- concession trentenaire 180€ la place
- concession cinquantenaire 270€ la place

Décide d'appliquer les tarifs suivants pour les cases du columbarium :

- case de quinze ans 180€ les trois places
- case de trente ans 270€ les trois places

Tarifs pour le dépositaire :

- 5€ par jour, les dix premiers jours gratuits, en cas d'intempéries prolongation gratuite.
- 20€ par mois dans l'attente de la construction d'un caveau (maximum 6 mois) le mois commencé est dû.

53-18 TARIFS SAUR

M. le Maire fait lecture du courrier de la SAUR concernant l'éventuelle revalorisation des montants de la redevance de l'assainissement recouvrée par leurs services au profit de la commune.

A défaut de réponse, les tarifs en vigueur seront reconduits.

Le conseil municipal à l'unanimité,

fixe le montant de la redevance assainissement à :

38.11 € par compteur ménager

0.50 € par m³ d'eau consommée jusqu'à 100 m³

Charge le Maire de transmettre cette décision à la SAUR

54-18 REMPLACEMENT CHAUFFAGE ELECTRIQUE ECOLE

Madame le Maire présente au conseil le devis pour la fourniture et la pose de radiateurs à l'école publique pour un montant de 1 800.65 € TTC de l'entreprise PERRIN Richard à COLOMBIER LE JEUNE
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise PERRIN Richard d'un montant de 1 800.65 € TTC.

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

55-18 DECISION MODIFICATIVE N°5

INVESTISSEMENT

Dépenses Recettes

020 (020) : Dépenses imprévues -1 000,00

2188 (21) : Autres immobilisations corpore 1 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses Recettes

022 (022) : Dépenses imprévues -12 400,00

60621 (011) : Combustibles 3 000,00

60632 (011) : Fournitures de petit équipement 900,00

615221 (011) : Bâtiments publics 3 000,00

615231 (011) : Voiries 3 200,00

6156 (011) : Maintenance 800,00

66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance 500,00

6688 (66) : Autres 1 000,00

56-18 DECISION MODIFICATIVE N°6

FONCTIONNEMENT

Dépenses

022 (022) : Dépenses imprévues -608,00

6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe 608,00